

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 mars 2018 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume

Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée Appuyé par madame Manon Robitaille Et unanimement résolu

2018-03-08.032

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

<u>ADOPTÉE</u>

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de séance ordinaire du 8 février 2018, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile Appuyé par madame Margaret Lavallée Et unanimement résolu

2018-03-08.033

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2018, tel que déposé.



2. Affaires du Conseil

2.1 <u>Versement d'aide financière – Divers organismes</u>

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 1^{er} mars 2018;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

2018-03-08.034

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation PDM /Relais 8 heures C.S.S.M.I./Gala reconnaissance action bénévole 300,00 \$

300,00\$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 <u>Programme municipal complémentaire – AccèsLogis Québec</u>

CONSIDÉRANT le besoin de logements sociaux sur le territoire de la Ville ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille Appuyé par monsieur Erik Johnson Et unanimement résolu

2018-03-08.035

DE SIGNIFIER à la Société d'habitation du Québec l'intention de la Ville d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vertus des articles 3.1.1 et 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

ADOPTÉE

2.3 Vidange des boues des étangs aérés de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes est desservie par l'infrastructure d'assainissement des eaux usées de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le processus d'assainissement des eaux usées implique une accumulation de boue dans les étangs;

CONSIDÉRANT que le degré de performance de l'infrastructure d'assainissement est affecté par le pourcentage de boue dans un étang;

CONSIDÉRANT que les conclusions du rapport de mesure des boues, réalisé par la firme Aquatech, au mois de novembre 2017, à l'effet que le volume de boue dans les cellules 2b et 3a est important et supérieur



au cadre de référence du Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

CONSIDÉRANT que la recommandation du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes de procéder à la vidange des boues en 2018, par le biais de leur résolution RT 021-02-2018;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale entre la Ville de Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet relative à la construction et à l'exploitation d'ouvrage d'interception et de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que le coût net des travaux est estimé à 1 058 437 \$ et sera payé par le biais de quotes-parts émises par la régie aux quatre municipalités visées par l'entente intermunicipale;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille Appuyé par madame Margaret Lavallée Et unanimement résolu

2018-03-08.036

D'ENTÉRINER la recommandation du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

DE PROCEDER aux travaux de vidange des boues des étangs aérés selon les tonnages et les coûts estimés selon la quote-part estimée suivant la répartition des pourcentages suivants :

Villes concernées	Pourcentage de répartition	Quotes-parts estimées
Deux-Montagnes	49%	518 634 \$
Sainte-Marthe-sur	-le-Lac 33%	349 284 \$
Saint-Joseph-du-La	ac 16%	169 350 \$
Pointe-Calumet	2%	21 169 \$

ADOPTÉE

2.4 Don à Agapé Deux-Montagnes – Achat de billets d'autobus pour les personnes démunies

CONSIDÉRANT que le RTM contrairement à la CITL ne donne plus de billets gratuits aux citoyens dans le besoin ;

CONSIDÉRANT qu'Agapé Deux-Montagnes se chargeait de distribuer ces billets ;

CONDISÉRANT que le besoin pour ce type de gratuité est encore présent dans la communauté ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile Appuyé par monsieur Michel Mendes Et unanimement résolu

2018-03-08.037

D'OCTROYER un don de 600\$ à Agapé Deux-Montagnes pour l'achat de billets d'autobus du Réseau de transport Métropolitain (RTM) et en faveur des personnes démunies de Deux-Montagnes.

2018-03-08



DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

2.5 <u>Motion de félicitations à Monsieur Mikaël Kingsbury</u>

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

CONSIDÉRANT la médaille d'or obtenue par Mikaël Kingsbury aux Jeux Olympiques d'hiver 2018 tenue à Pyeongchang en ski acrobatique épreuves des bosses;

CONSIDÉRANT tous les records qu'il a battus en coupe du monde de ski acrobatique (bosses) au cours de sa carrière avec un 7° Globe de cristal consécutif ;

CONSIDÉRANT les efforts devant être déployés par un athlète pour atteindre un tel niveau de performance sur la scène internationale;

CONSIDÉRANT que ce citoyen de Deux-Montagnes est un exemple à suivre pour la jeunesse par sa persévérance, son engagement et ses réalisations ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Deux-Montagnes souhaite reconnaitre les exploits d'un de ses citoyens émérites en la personne de Mikaël Kingsbury

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin Appuyé par monsieur Michel Mendes Et unanimement résolu

2018-03-08.038

DE FÉLICITER officiellement Mikaël Kingsbury pour ses accomplissements exceptionnels et plus particulièrement pour sa médaille d'or obtenu cette année aux Jeux Olympiques d'hiver,

DE L'INVITER à la fin de sa présente saison de compétitions à venir signer le livre d'or de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 <u>Dépôt des procès-verbaux</u>

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 28 février 2018
- > Commission circulation toponymie du 21 février 2018



4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n°1611 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 18 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière éthique et les règles déontologique qui doivent guider les élus.

CONSIDÉRANT qu'un avis public de la présentation du présent règlement a été publié le 24 février 2018 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

2018-03-08.039

D'ADOPTER le Règlement n° 1611 intitulé « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus, tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Adoption – Règlement n° 1608 – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n°1125.01)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 8 février 2018 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

- de limiter le stationnement à 4 heures, entre 7h et 17h, du lundi au vendredi, sur la rue Guy, du côté pair, entre la rue Antonin-Campeau et la 14e avenue;
- de limiter le stationnement à 4 heures, entre 7h et 17h, du lundi au vendredi, sur la Place Molière, des deux côtés.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume Et unanimement résolu

2018-03-08.040

D'ADOPTER le Règlement n° 1608 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (n°1125.01), tel que déposé.



4.3 Adoption – Règlement n° 1613 – Règlement décrétant une dépense et emprunt de 2 251 500 \$ pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'aqueduc et d'égout sur diverses rues

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 février 2018 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 2 251 500 \$ pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'aqueducs et d'égout sur diverses rues, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés sont admissibles à une subvention de 66.67 % en vertu du TECQ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi des cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par madame Margaret Lavallée Et unanimement résolu

2018-03-08.041

D'ADOPTER le Règlement n° 1613 intitulé – «Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 251 500 \$ pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'aqueduc et d'égout sur diverses rues», tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 Avis de motion – Règlement sur le traitement des élus

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Deux-Montagnes

Madame Micheline Groulx Stabile présente le projet de règlement qui a notamment pour objet de prévoir :

- la rémunération annuelle du maire et des conseillers ;
- les modalités d'indexation de la rémunération annuelle ;
- les conditions de l'allocation de départ ;
- le droit et les modalités, pour le maire, de l'allocation de transition et d'une assurance maladie ;
- la rétroactivité au 1e janvier de la rémunération.

4.5 Adoption – Règlement n° 1616 – Règlement modifiant le Règlement n°1610 décrétant une dépense et emprunt de 2 124 000 \$ pour la mise aux normes et l'agrandissement de la caserne d'incendie

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance extraordinaire tenue le 6 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt pour la mise aux normes et l'agrandissement de la



caserne d'incendie, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 2 902 610 \$;

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention a été présentée ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi des cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile Appuyé par monsieur Michel Mendes Et unanimement résolu

2018-03-08.042

D'ADOPTER le Règlement n° 1616 intitulé – «Règlement modifiant le Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 124 000 \$ pour la mise aux normes et l'agrandissement de la caserne d'incendie», tel que déposé.

ADOPTÉE

4.6 Adoption – Règlement n° 1617 – Règlement modifiant le Règlement de tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n°1454)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 6 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille Appuyé par monsieur Erik Johnson Et unanimement résolu

2018-03-08.043

D'ADOPTER le Règlement n° 1617 intitulé – « Règlement modifiant le Règlement sur la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (n°1454), tel que déposé.

ADOPTÉE

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis - Février 2018

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de février 2018 et montrant un total de :

Fonds général :

2 990 237,80 \$

Fonds de dépenses en immobilisations :

37 257,94 \$



5.2 Dépôt du rapport des activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2017

Le greffier dépose le rapport des activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2017.

6. Ressources humaines

6.1 Confirmation de permanence cols blancs – salarié régulier

CONSIDÉRANT que Madame Madeleine Constantin, préposée à la Cour municipale, a terminé sa période d'essai;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et des communications, datée du 19 février 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume Appuyé par monsieur Erik Johnson Et unanimement résolu

2018-03-08.044

DE CONFIRMER la permanence de Madame Madeleine Constantin à titre de préposée à la Cour municipale, rétroactivement au 18 avril 2017, date de sa nomination.

ADOPTÉE

6.2 <u>Confirmation de permanence cols bleus – salarié régulier</u>

CONSIDÉRANT que Monsieur Roland Fiset, concierge au Service des travaux publics, a terminé sa période d'essai;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et des communications, datée du 19 février 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume Appuyé par monsieur Michel Mendes Et unanimement résolu

2018-03-08.045

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Roland Fiset à titre de concierge, rétroactivement au 18 avril 2017, date de sa nomination.

ADOPTÉE

6.3 <u>Confirmation de permanence cadre – Directrice de l'urbanisme</u>

CONSIDÉRANT que Madame Lavoie a terminé sa période de probation;

CONSIDÉRANT que son poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville ;



CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et des communications, datée du 1^{er} mars 2018;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume Appuyé par madame Margaret Lavallée Et unanimement résolu

2018-03-08.046

DE CONFIRMER la permanence de Madame Nathalie Lavoie à titre d'employé-cadre permanente, au poste de Directrice de l'urbanisme, et ce, rétroactivement à sa date d'embauche, le 14 août 2017.

ADOPTÉE

6.4 Adhésion de la Ville au plan municipal d'emploi pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

CONSIDÉRANT le besoin de recruter des étudiants pour la période estivale pour la Direction des travaux publics ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et communications, datée du 19 février 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

2018-03-08.047

D'ADHÉRER au plan municipal d'emploi de l'UMQ pour les jeunes des Centres jeunesse du Québec.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

7. Greffe

7.1 Règlement d'emprunt n° 1610 – Dépôt du certificat du résultat du registre

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement n°1610.

7.2 Bail avec Bell Mobilité – Acceptation de cession du bail à Telus Communications Inc.

CONSIDÉRANT qu'un bail est intervenu entre la Ville et Bell Mobilité Inc., le 7 mai 2013, pour la location de l'immeuble situé au 593A, rue Gamble (lot 3 236 840);

CONSIDÉRANT la demande de cession du bail en faveur de Telus Communications Inc.





IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile Appuyé par monsieur Michel Mendes Et unanimement résolu

2018-03-08.048

DE CONSENTIR à la convention de cession et de prise en charge entre Bell Mobilité Inc. et Telus Communications Inc. pour le bail de l'immeuble situé au 593A, rue Gamble (lot 3 236 840).

DE CONSENTIR aux modifications du bail contenu dans la convention de cession.

DAUTORISER le maire à signer la convention de cession, de prise en charge et de modifications, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

7.3 Mandat à Dufresne Hébert Comeau pour des modifications à la règlementation d'urbanisme

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée Appuyé par monsieur Michel Mendes Et unanimement résolu

2018-03-08.049

DE RETENIR les services de Dufresne Hébert Comeau, avocats, pour conseiller et accompagner les différents services de la Ville pour des modifications à la règlementation d'urbanisme ; le coût du contrat est inférieur à 25 000 \$.

ADOPTÉE

8. Urbanisme

8.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée Appuyé par monsieur Erik Johnson Et unanimement résolu

2018-03-08.050

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU:

N°	Adresse des travaux	Description
A)	256A, 26° avenue (lot 5 599 606)	D'approuver la demande de PIIA n°2018- 0028 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée. Pour la façade principale les



		matériaux de revêtement extérieur proposés sont en maçonnerie avec un déclin de type canexel et les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement en un déclin de vinyl.
В)	257A, 27° avenue (lot 5 599 607)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018- 0027 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur proposés sont en pierre de type permacon, d'un revêtement en panneaux d'aluminium et d'un déclin de type canexel de couleur cèdre et les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement en un déclin de type canexel.
C)	206, 8° avenue (lot 1 606 104) caserne de pompier	D'approuver la demande de PIIA n°2018- 0032 pour le projet d'agrandissement de la caserne de pompier tel que démontré sur les plans soumis.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Adjudication de contrat pour le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux – année 2018 (appel d'offres GT2018-002)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le transport et disposition des résidus domestiques dangereux de la Ville ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Montant
Triumvirate Environmental Canada Inc.	16 139,04 \$
Clean Harbors Québec Inc. (non-conforme)	20 845,69\$
Révolution Environnemental Solutions Lp	22 272,96\$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, daté du 20 février 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille Appuyé par monsieur Michel Mendes Et unanimement résolu

2018-03-08.051

D'ACCORDER le contrat pour le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux de la Ville à *Triumvirate Environnemental* (Canada) Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 16 139, 04 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2018-002). Le contrat est à prix unitaire. Le contrat est pour l'année 2018, avec une option de renouvellement de 4 ans.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.452.15.446



9.2 Adjudication de contrat pour le balayage des rues et des stationnements – année 2018 (appel d'offres GT2018-003)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage des rues et des stationnements ;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue :

Fournisseurs	Montant
Groupe Villeneuve inc.	59 366,34\$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, daté du 20 février 2018;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

2018-03-08.052

D'ACCORDER le contrat pour le balayage des rues et des stationnements à *Groupe Villeneuve Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 59 366, 34 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2018-003). Le contrat est à prix unitaire. Le contrat est pour l'année 2018, avec une option de renouvellement de 4 ans.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.449

ADOPTÉE

9.3 Option de renouvellement-Contrat de fourniture d'essence pour les véhicules municipaux - saison 2018-2019 (appel d'offres GT2017-006)

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier, directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, daté du 5 février 2018;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

2018-03-08.053

D'EXERCER l'option de renouvellement pour la saison 2018-2019 du contrat avec Shell Canada Ltée pour la fourniture d'essence pour les véhicules municipaux au prix courant affiché moins les escomptes présentées dans la soumission, soit 2,3 %.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.218.00.631 et 02.228.00.631, 02.398.00.631, 02.412.00.631, 02.417.01.631, 02.418.00.631, 02.618.00.631 et 02.718.00.631.



9.4 Option de renouvellement – Contrat de marquage des rues et des stationnements – saison 2018 (appel d'offres GT2015-005)

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier, directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, daté du 12 février 2018;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par monsieur Erik Johnson Et unanimement résolu

2018-03-08.054

D'EXERCER l'option de renouvellement pour la saison 2018 du contrat avec *Entreprise M.R.Q. Enr.* Pour le marquage des rues et des stationnements pour la saison 2018, selon les prix unitaires au bordereau de soumission indexés selon l'IPC des 12 derniers mois, au montant de 29 289,88 \$ incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.355.00.458.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaire

10.1 Assistance financière - Levée de fonds pour l'école Crestview

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire daté du 21 février 2018;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

2018-03-08.055

D'AUTORISER l'école élémentaire Crestview, en collaboration avec la conseillère municipale Madame Margaret Lavallée, à tenir une levée de fonds pour enfants autistes dans le cadre d'un tournoi de hockey, le samedi 7 avril 2018.

D'AUTORISER une réduction du taux horaire, soit 50\$/heure, pour la réservation de 12 heures de glace pour le tournoi de hockey.

ADOPTÉE

10.2 Autorisation à l'organisme Vélo-Onco d'emprunter les rues de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire daté du 21 février 2018;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal tiendra sa 8e édition de Vélo-Onco, une levée de fonds annuelle sous forme d'une course d'endurance à vélo au profit du Service d'hématologie-oncologie;



IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson Appuyé par madame Margaret Lavallée Et unanimement résolu

2018-03-08.056

D'AUTORISER l'organisme Vélo-Onco à emprunter les rues de la Ville de Deux-Montagnes, entre 9h et 15h le 9 juin 2018, dans le cadre de la 8e édition de Vélo-Onco au profit du Service d'hématologie-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.3 Autorisation au Club Lions de Deux-Montagnes à tenir un tournoi de pêche, d'utiliser la descente de bateaux et de se procurer un permis d'alcool – Levée de fonds pour Diabète Québec

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 28 février 2018;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée Appuyé par monsieur Michel Mendes Et unanimement résolu

2018-03-08.057

D'AUTORISER le Club Lions Deux-Montagnes à tenir un tournoi de pêche le samedi 9 juin 2018, de 6h à 18h, au parc Armitage, d'autoriser l'utilisation de la descente de bateaux, dans le cadre des activités de levées de fonds pour Diabète Québec, et d'autoriser les responsables à se procurer un permis d'alcool.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

11. Culture et bibliothèque

11.1 40e anniversaire de la bibliothèque - Mois d'amnistie

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascal Dupuis, directrice culture et bibliothèque, daté du 26 février 2018 ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque est au service des citoyens depuis 40 ans et que l'amnistie est une façon de faire la promotion de la celle-ci ;

CONSIDÉRANT que l'amnistie est une façon d'inciter les usagers à retourner leurs documents en retard ;

CONSIDÉRANT que les denrées et les dons seront remis à l'organisme Dépannage Saint-Agapit de Deux-Montagnes, pour soutenir les familles à faibles revenus ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume Et unanimement résolu

2018-03-08.058

D'ACCORDER dans le cadre du 40e anniversaire de la bibliothèque, un mois d'amnistie aux abonnés de la bibliothèque en échange de denrées non périssables ou d'un don en argent, sur réception d'un livre dont le délai de remise est échu, soit du 1er au 31 mars 2018.

12. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h03. 3 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h45.

13. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.

Greffier et directeur des services juridiques